

# Info.pl@ine

ZOOM SUR



TRAITEMENT de SEMENCES

Des éléments pour choisir

N°279 – 27 août 2009 – 3 pages

## ACTUALITES CULTURES

### RECOLTE

Les chiffres présentés ci-dessous proviennent de vos retours d'informations. Continuez à nous renvoyer vos résultats moisson pour avoir une vision représentative du département. Nous avons reçu peu de résultats protéagineux.

Cultures	Rdt moyen	Commentaires
<b>Orge d'hiver</b> (29 parcelles)	<b>77,3 q/ha</b> (50 à 92)	La qualité est au rendez-vous. Calibrages de 78 à 95, protéines de 8,5 à 11,2
<b>Colza</b> (25 parcelles)	<b>42,5 q/ha</b> (31 à 55)	De bons rendements, sans trop de perte à la récolte
<b>Blé</b> (32 parcelles)	<b>90,5 q/ha</b> (68 à 112)	La quantité et la qualité sont au rendez-vous malgré des conditions de récolte pas si évidente qui ont pu affecter les PS.
<b>Orge de printemps</b> (10 parcelles)	<b>72,3 q/ha</b> (61 à 85)	Des rendements très corrects avec une bonne qualité en particulier de très bons calibrages (90 à 98). Les taux de protéines sont parfois faibles dans les parcelles à très bons rendements.

## STRATEGIE AGRONOMIQUE

### TRAITEMENT de SEMENCES des CEREALES

#### ✓ Ravageurs et parasites cibles sur blé tendre d'hiver ?

⇒ **Une base : avoir un traitement efficace contre la carie et la fusariose.**

Les traitements de semences de base ont pour objectif de lutter contre une contamination de carie et de réduire les pertes à la levée liées à la fusariose et, dans une moindre mesure, à la septoriose.

⇒ **Cas particuliers :**

- **Contre le piétin échaudage en blé sur blé**, un traitement spécifique ne se justifie que pour un 2<sup>ème</sup> ou un 3<sup>ème</sup> blé. Le seul réellement efficace est LATITUDE. Mais pour des semis au-delà du 10-15 octobre, on peut s'en passer. Ce produit ne peut pas être utilisé deux saisons consécutives sur une même parcelle. Il doit être associé avec un produit efficace contre la carie.

- **La mouche grise : le risque se limite aux semis tardifs derrière betteraves** (parfois oignon ou pomme de terre). Pour notre département, les populations de ce ravageur sont faibles et **aucune situation ne justifie un traitement de semence spécifique.**

Dans les situations à risque, se contenter de bien respecter les précautions agronomiques :

\* bien ajuster la densité de semis au type de sol et aux dates de semis (voir les prochains Info.pl@ine).

\* ne pas semer « creux » et éventuellement rappuyer pour avoir une levée rapide.

A noter en 2006 des attaques ponctuelles de **mouche de semis** derrière betterave ou lin. Les blés ont déperé entre la germination et le stade 1-2 feuille(s). Le traitement de semences AUSTRAL a une action sur ce ravageur.

- **Le taupin** a tendance à progresser. En cas de présence (plus de 10 à 15 larves/m<sup>2</sup>), ou pour les blés qui suivent une prairie ou une jachère de plusieurs années, utiliser un produit avec de la téfluthrine. L'imidaclopride est efficace sur les attaques précoces et plus irrégulier sur les tardives.

- **Contre les pucerons et les cicadelles**, privilégier la lutte en végétation pour éviter des traitements systématiques. Pour les secteurs plus touchés par les cicadelles responsables des pieds chétifs (sud Seine), ne pas semer trop tôt, la lutte en végétation est très aléatoire.

Pour des questions d'organisation du travail, il est possible d'utiliser des semences traitées avec de l'imidaclopride (FERIAL BLE ou GAUCHO BLE). Ces produits sont aussi efficaces sur carie, fusariose et septoriose.

- **Rappel sur l'ergot des céréales** : il a été présent dans de nombreuses parcelles cette année, et il est probable d'avoir des grains contaminés dans vos stocks prévus pour des semences fermières.

➤ **Observez bien vos futures semences pour détecter d'éventuels sclérotés (dur et couleur noire).**

En cas de présence, préférez le choix de semences certifiées pour éviter de propager le champignon dans vos parcelles. En effet, les semences fermières sont plus à risque du fait d'un triage moins strict et aucun traitement de semences ne présente d'activité significative sur l'ergot.

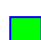
Dans le cas de semences certifiées et dans les parcelles contaminées, développer aussi les autres moyens de lutte pour ne pas retrouver le même problème les années suivantes :


- enfouir les résidus de culture et donc les sclérotés tombés au sol par un labour ou un travail du sol à 15 cm de profondeur,
- éviter les blés sur blés,
- lutter efficacement contre les graminées présentes dans et en bordure de parcelles ; en effet celles-ci sont des plantes hôtes de l'ergot et facilitent sa dissémination. Cela implique :
  - o un soin tout particulier à apporter à la lutte contre les graminées adventices ;
  - o un fauchage avant floraison des graminées et des bandes enherbées en bordure de champ.


### ✓ Récapitulatif des traitements de semences blé disponibles à la ferme

PRODUIT l/ql de semence (matières actives en g/l)	Carie Fusa. Septo.	Piétin Echaud.	Mouche grise	Taupin	Cicadelle Puceron	Corbeaux	Prix indicatif (€/ql)
VITAVAX 200 FF <b>0,3</b> (thirame 198 + carboxine 198)	Bon sur fusa.						5-5,5
SIBUTOL A* <b>0,2</b> (bitertanol 75 + anthraquinone 250)	Bon sur carie						7 à 7,5
REDIGO <b>0,1</b> (prothioconazole 100)							8,7
SEMAN TS* <b>0,15</b> (prochloraze 100 + triticonazole 23,3 + anthraquinone 333)							6,7
CELEST REV* <b>0,2</b> (fludioxonil 25 + anthraquinone 250)							7,6
CELEST NET <b>0,2</b> (fludioxonil 25) <b>NOUVEAUTE</b>							
LATITUDE <b>0,2</b> (silthiofam 125), <b>à compléter</b>							29 à 30
AUSTRAL PLUS* <b>0,5</b> (fludioxonil 10 + téfluthrine 40 + anthraquinone 100)							21 à 22
FERIAL BLE* <b>0,4</b> (bitertanol 37,5 + anthraquinone 125 + imidaclopride 175)	Bon sur carie						28 à 28,6

\* Utilisation de l'anthraquinone autorisée jusqu'au 15/06/2010. Voir Informations réglementaires ci-dessous.

 Bonne efficacité

 Efficacité moyenne ou irrégulière

 Non autorisé

### ✓ Ravageurs et parasites cibles sur orge d'hiver et escourgeon

⇒ **Une base : avoir une bonne protection contre les fusarioses**

Les fusarioses sont responsables des fontes de semis. Les produits efficaces contre cette maladie le sont également contre l'helminthosporiose.

Le charbon nu est à prendre en compte dans le cas de semences contaminées ou suspectes.


⇒ **Pucerons : protection qui a plus de probabilité d'être rentabilisée**


Comme pour le blé, ce traitement peut être réalisé lorsqu'il n'est pas possible de faire des observations en végétation ou lorsque le type de sol ne permet pas de faire un passage à l'automne.


## ✓ Récapitulatif des traitements de semences orge disponibles à la ferme

PRODUIT l/ql de semence (matières actives en g/l)	Fusa.	Helmintho.	Charbon nu	Taupin	Cicadelle Puceron	Corbeaux	Prix indicatif (€/ql)
VITAVAX 200 FF <b>0,3</b> (thirame 198 + carboxine 198)							5-5,5
REDIGO <b>0,1</b> (100 g/l de prothioconazole)							8,7
CELEST ORGE* <b>0,2</b> (fludioxonil 12,5 + tébuconazole 15 + cyprodinil 25 + anthraquinone 250)							13,4
CELEST NET <b>0,2</b> (fludioxonil 25)							
FERIAL ORGE* <b>0,2</b> (tébuconazole 15 + triazoxide 10 imidaclopride 350)							33,5

\* Utilisation de l'antraquinone autorisée jusqu'au 15/06/2010. Voir Informations réglementaires ci-dessous.

 Bonne efficacité

 Efficacité moyenne ou irrégulière

 Non autorisé

## ✓ Quand traiter ?

Au plus près de la date de semis. Les traitements de semences contenant un insecticide doivent être réalisés moins de 3 semaines avant le semis.

## ✓ Les précautions à prendre pour les traitements réalisés à la ferme

Par ailleurs, il convient de prendre des précautions pour éviter les risques en manipulant ces produits.

⇒ **Lisez l'étiquette** : les phrases de risques vous informent d'un risque particulier lors de l'utilisation des différentes spécialités commerciales.

⇒ **Votre protection** : utilisez un masque équipé de cartouche A2 P3, des lunettes de protection, une combinaison spécifique, des gants en nitrile.

Rappel : les masques anti-poussières de bricolage ne vous assurent pas une protection efficace car l'étanchéité avec votre visage n'est pas correcte et ne vous protègent donc pas contre les risques chimiques.

Pour les gants et la combinaison, vérifiez la présence du pictogramme « éprouvette » (voir le guide conseil n°1 p.39). Cette information est présente sur le suremballage des gants et sur l'étiquette de la combinaison.

⇒ **Après le traitement** : lorsque vous nettoyez votre matériel, conservez votre équipement pour vous protéger des éclaboussures.

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### TRAITEMENT de SEMENCES des CEREALES

#### ✓ Cas de l'antraquinone

Son utilisation est autorisée jusqu'au **15/06/2010**. Les semences traitées avec de l'antraquinone devront être utilisées au plus tard au semis de printemps prochain. La date limite de distribution est fixée au 30/11/2009.

**Exemple de produits concernés : Manolate Corbeaux, SIBUTOL, SEMAN TS, CELEST REV, CELEST ORGE, AUSTRAL, FERAL BLE, GAUCHO BLE...**

**ATTENTION** : Nous attirons votre attention sur une bonne gestion de votre stock de traitement de semences cette année pour les semences fermières. Seul le produit de traitement de semences est repris dans les PPNU. Les semences traitées ne sont toujours pas collectées en PPNU.

En semences certifiées, les distributeurs ont anticipé cette évolution réglementaire avec les nouveaux produits sans anthraquinone présents sur le marché (ex : CELEST NET). Si ce n'est pas le cas, gérer au mieux votre commande de semences par rapport à vos besoins pour éviter d'avoir des stocks de semences traitées non utilisables l'an prochain et qui demanderont l'appel à une filière spécialisée et coûteuse pour leur élimination..

#### ✓ LATITUDE

Cette spécialité ne doit pas être utilisée sur une même parcelle deux campagnes consécutives.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement  
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,  
e-mail : [agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr) - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Général de Seine-et-Marne et du CASDAR.  
**Toute rediffusion et reproduction interdites**